



RÉSERVE SPÉCIALE D'ANALAMERANA

Catégorie : Réserve Spéciale, Catégorie IV

Gestionnaire : Madagascar National Parks (MNP)

Superficie : 34 700 ha

Localisation géographique : Province Antsiranana ; Régions Diana et Sava ; Districts Antsiranana II et Vohémar

Label international : Zone clé pour la biodiversité, Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Début des financements de la FAPBM : 2023

ESPÈCES PHARES

La flore rencontrée à Analamerana inclut des éléments typiques de la **forêt dense sèche et des espèces localement endémiques au Nord**. Sur le plan faunistique, la réserve de par son climat et le caractère assez dénudé d'une bonne partie de sa superficie ne favorise pas trop l'abondance de reptiles ou d'amphibiens. Toutefois, le site abrite une population importante de *Propithecus perrieri* qui est une espèce de **lémurien restreinte à l'extrême Nord de l'île** et est considérée comme en danger critique d'extinction dans la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).



11

ESPÈCES DE CHAUVES-SOURIS

dont **4** vulnérables (ex: le renard volant de Madagascar)



79

ESPÈCES D'OISEAUX

dont **1** en danger critique (le pygargue de Madagascar ou Ankoay), **4** en danger (ex : le héron crabier blanc, le grèbe malgache), **2** vulnérables



12

ESPÈCES D'AMPHIBIENS



9

ESPÈCES DE LÉMURIENS

dont **1** en danger critique, **6** en danger (ex : le lémur à couronne, le lémurien nocturne Aye-aye), **2** vulnérables



3

ESPÈCES DE CARNIVORES

dont **1** vulnérable, (le fosa)



32

ESPÈCES DE REPTILES

dont **1** du genre *Brookesia* classée en danger, **5** vulnérables



143

ESPÈCES DE PLANTES

dont **122** endémiques de Madagascar parmi lesquelles **1** en danger critique, **2** en danger, **1** vulnérable et **5** endémiques locales parmi lesquelles **3** en danger critique



7

ESPÈCES D'AUTRES MAMMIFÈRES

Avant même l'indépendance de Madagascar, la forêt d'Analamerana avait déjà attiré l'attention de l'administration coloniale.

En effet le 20 Février 1956, Analamerana fût classée, selon le Décret N°56-208, Réserve Spéciale sous la gestion de la Direction des Eaux et Forêts, par le biais du Triage Forestier d'Anivorano-Nord.

SPÉCIFICITÉS DE L'AIRE PROTÉGÉE

PAYSAGES ET HABITATS



Forêt dense sèche, formation basse xérophile, forêt ripicole, forêt pluviale, lacs bordés de marais herbeux, raphières, prairies secondaires et pâturages.



PRESSIONS ET MENACES

Feux non contrôlés, défrichement, coupe sélective, divagation des bétails, aménagement des champs de culture irrigable, occupation humaine, et collectes des produits forestiers secondaires.



VALEUR ÉCONOMIQUE

La forêt ripicole (galerie) le long des vallées et des pentes abruptes, **assure la viabilité des activités agricoles** dans trois communes rurales de la région à travers la protection des sols et des bassins versants.

Les huit cours d'eau pérennes retrouvés dans la réserve assurent les besoins en eau potable de ces trois communes.



CONTRIBUTION DES COMMUNAUTÉS LOCALES

À l'instar de toutes les Aires Protégées (AP) gérées par MNP, la gestion de la Réserve Spéciale d'Analamerana est de **type cogestion collaborative** avec la participation des membres des communautés locales dans les **activités de conservation et de développement**. Elles sont regroupées dans les **CLP (Comité Local du Parc)** et les **COSAP (Comité d'Orientation et de Soutien des Aires Protégées)**.



EFFORTS ET RÉSULTATS DE LA FAPBM

Pour les AP gérées par MNP, la **FAPBM assure la sécurisation d'une partie des charges salariales et de quelques frais de fonctionnement**.



Pêcheurs © MNP

Microcebus © MNP






[fapbm](https://www.fapbm.org)

www.fapbm.org

Créée en 2005, la **Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (FAPBM)** est un fonds fiduciaire malgache dédié à la conservation de la biodiversité de Madagascar. Elle constitue un mécanisme de financement innovant et pérenne du Système des Aires Protégées de Madagascar (SAPM).